



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Industrie cimentière bas carbone

Question écrite n° 32484

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'existence d'un ciment bas carbone trop peu connu et trop peu utilisé alors que cette filière constitue un contributeur majeur au changement climatique. Cette technologie consiste à incorporer une proportion de calcaire plus importante en réduisant d'autant celle du *clinker*, constituant principal du ciment. En effet, le *clinker* génère à lui seul 7 à 8 % des émissions de CO₂ mondiales. Une tonne de clinker produite génère une tonne de CO₂. La norme européenne des ciments EN 197-1 est en cours de révision depuis 10 ans, mais bloquée à Bruxelles depuis 2 ans. Cette révision apporte de nouvelles solutions pour fabriquer des ciments bas carbone en réduisant la proportion de *clinker*. Face à ce blocage et à l'urgence climatique, les organismes de normalisation du ciment ont été obligés de désharmoniser cette norme pour la faire valider pays par pays. En 2015, une entreprise de Bourgogne-Franche-Comté a développé un nouveau type de cimenterie permettant de réduire de 15 % les émissions de CO₂ en produisant un ciment issu d'un mélange de calcaire cru et de calcaire cuit (*clinker*) en part réduite. Ce ciment certifié CE et NF est déjà commercialisé au prix du marché. Aussi, dans un contexte d'action urgente pour la planète, il lui demande de bien vouloir préciser quelles sont ses ambitions nationales et européennes en matière d'industrie cimentière et de production bas carbone.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32484

Rubrique : Climat

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6621

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)